

Responsabilité produit Systèmes oscillo-battant

INDEX DES REVISIONS

| Rev. | Date | Description |
|------|------------|---|
| 0.0 | 2002/09/04 | Première émission |
| 0.1 | 2015/09/23 | Modifié cap. 4, 6, 10, § 5.6; éliminé cap. 11; modifié numérotage |
| 0.2 | | |
| 0.3 | | |
| 0.4 | | |
| 0.5 | | |
| 0.6 | | |
| 0.7 | | |
| 0.8 | | |
| 0.9 | | |
| 1.0 | | |

INDEX

| | |
|--|----------|
| INDEX..... | 2 |
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. DESCRIPTION DU PRODUIT ET SON APPLICATION | 3 |
| 3. USAGE ABUSIF | 3 |
| 4. RESPONSABILITES | 3 |
| 5. PERFORMANCE DU PRODUIT | 4 |
| 5.1 POIDS MAXIMUM DU VANTAIL | 4 |
| 5.2 DIMENSIONS MAXIMALES DU VANTAIL | 4 |
| 5.3 COMPOSITION DU MÉCANISME..... | 4 |
| 5.4 CARACTÉRISTIQUES DES PROFILÉS UTILISÉS POUR PORTES ET FENÊTRES | 4 |
| 5.5 CARACTÉRISTIQUES DES TRINGLES | 4 |
| 5.6 LIMITATIONS POUR PORTES ET FENÊTRES INSTALLÉES DANS DES ÉDIFICES PUBLICS | 5 |
| 6. INSTALLAZION..... | 5 |
| 7. MAINTENANCE DU PRODUIT..... | 5 |
| 7.1 PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET LA CONSERVATION DE LA FINITION SUPERFICIELLE | 5 |
| 8. OBLIGATION D'INFORMATION ET D'INSTRUCTION..... | 6 |
| 9. RECLAMATIONS | 6 |
| 10. PIÈCES JOINTES | 6 |

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné aux opérateurs du secteur de la construction des fermetures et en particulier aux **Distributeurs, Auteurs de projets de profils et de fermetures, Constructeurs, Installateurs et des personnes chargées de la maintenance.**

Le document "responsabilité de produit" énonce les obligations et les limites de responsabilité de FAPIM S.p.A. concernant les produits fabriqués et commercialisés par la société; le document définit également les règles générales à respecter par le personnel qui manipule le produit – de la fabrication à son installation finale et jusqu'à son utilisation.

Il reste entendu que FAPIM SpA est soumise aux obligations de la Loi relatives aux responsabilités juridiques en tant que producteur du mécanisme.

2. DESCRIPTION DU PRODUIT ET SON APPLICATION

Le produit objet de ce document est le mécanisme pour ouvertures de fenêtres ou de porte-fenêtres appelées châssis oscillo-battants et qui permet deux positions d'ouverture différentes. A travers une paumelle, le vantail peut être ouvert en suivant un axe de rotation vertical (ouverture à la française) ou un axe de rotation horizontal inférieur, limitée par un bras en ciseaux (ouverture à vasistas).

Les mécanismes Oscillo-Battants ici traités, sont utilisés sur des fenêtres ou porte-fenêtres réalisées avec des profils en aluminium, alu/bois, alu/PVC, et installées dans des lieux résidentiels, publics ou privés.

Ces fermetures ne doivent avoir que la seule fonction de protection et ne peuvent pas satisfaire des qualités spécifiques requises en ce qui concerne la résistance à l'effraction, à l'isolation thermique, à l'imperméabilité, à l'isolation acoustique. Elles ne doivent pas être installées dans des lieux dont l'atmosphère a un contenu élevé et agressif de corrosion ou un degré élevé d'humidité.

Ces mécanismes sont constitués de plusieurs groupes de composants qui sont disponibles individuellement chez FAPIM SpA. La composition du mécanisme est décidée par l'auteur du projet de la porte ou de la fenêtre.

En cas de vent ou d'aspiration d'air (pression ou dépression) capable de déplacer le vantail d'une de ses positions d'ouverture, les fenêtres ou portes-fenêtres doivent rester en position de fermeture.

La résistance à la pression au vent, en position fenêtre fermée, est dépendante de la performance des profils utilisés pour la construction et du nombre de points de fermeture installés sur le mécanisme.

Le mécanisme Oscillo-battant objet de cet exposé a en général été étudié et réalisé pour satisfaire les demandes et les nécessités typiques des habitations. D'éventuelles réalisations ayant d'autres finalités devront être accordées au cas par cas.

3. USAGE ABUSIF

L'usage abusif des fenêtres ou des porte-fenêtres avec ouverture oscillo-battante se caractérise lorsque :

- Il a été placé des obstacles près du châssis et du vantail, de façon à empêcher l'ouverture correcte du vantail;
- Les fermetures sont mises en mouvement et battent de façon incontrôlée (ex. a cause du vent ou d'actes de vandalismes) contre une saillie du mur côté paumelles (contraste en ouverture), de sorte que le mécanisme (en particulier les paumelles), la structure ou les autres composants de la porte ou de la fenêtre, puissent être endommagés, déformés ou à la limite cassés;
- Des surcharges sont appliquées à la fenêtre et porte-fenêtres (ex. si une personne s'accroche au vantail ouvert);
- Des surcharges sont appliquées à la poignée d'ouverture (ex. si on agit sur la béquille, vantail ouvert, en forçant le dispositif anti-fausse manœuvre);
- Pendant la fermeture du vantail si un corps étranger est placé entre l'ouvrant et le dormant, de façon à empêcher la fermeture. Le dommage causé au mécanisme et en particulier aux paumelles, qui en découle, sera en rapport de la force appliquée et du bras de levier.

4. RESPONSABILITES

Le mécanisme complet doit être exclusivement formé de composants d'oscillo-battant produits par FAPIM SpA et mis en œuvre conformément aux instructions techniques d'assemblage qui accompagnent le produit.

Nous n'accepterons aucune responsabilité dans les cas suivants:

- si sur les fenêtres, sont utilisés des composants non originaux ou si quelques composants du mécanisme ont été modifiés ou adaptés dans la phase d'assemblage de la fermeture;
- si le mécanisme ou la fenêtre n'ont pas été assemblés correctement ;

- si les limites de portée n'ont pas été respectées (poids et dimensions maximales) telles que celles indiquées sur la documentation technique fournie avec le mécanisme ou disponible sur demande;
- si dans le cas de fenêtres installées dans des édifices publics, n'ont pas été respectées les suppléments de limites de portée, indiquées au paragraphe 5.6;
- si les fenêtres ont été construites avec des profilés non conformes aux prestations demandées par Fapim SpA (voir § 5.4), ou non compatibles avec les dimensions du mécanisme, soit dans leur forme, soit dans leurs tolérances;
- si les dispositions d'installation n'ont pas été respectées et en particulier si le mécanisme n'a pas été correctement lubrifié et réglé;
- si la maintenance périodique n'a pas été faite;
- et, plus généralement en cas d'usage impropre.

5. PERFORMANCE DU PRODUIT

Les performances du mécanisme O-B sont définies dans la documentation technique fournie avec le produit. Les distributeurs, les auteurs des projets, les constructeurs, les installateurs et les personnes chargées de la maintenance sont tenus de demander cette documentation s'ils ne la possèdent pas.

Les indications portées dans cette documentation seront obligatoirement respectées. Toute éventuelle variation ou modification devra être soumise chaque fois à l'autorisation de FAPIM SpA.

5.1 Poids maximum du vantail

Le poids maximum applicable sur le mécanisme est défini par le diagramme de portée, présent dans la documentation technique, en fonction des dimensions du châssis. Les limites indiquées ne peuvent être dépassées en aucun cas.

Le composant du système de fermeture ayant la plus petite capacité de charge permise détermine le poids maximal du vantail.

5.2 Dimensions maximales du vantail

Comme dans le cas du poids maximum, les dimensions maximales permises sont définies dans le diagramme de portée présent dans la documentation technique. Dans ce diagramme il est défini la relation permise entre hauteur et largeur du vantail et l'épaisseur maximale du verre utilisable pour chaque combinaison.

Ces indications seront obligatoirement respectées et ne peuvent rester ignorées.

5.3 Composition du mécanisme

Les indications fournies par FAPIM SpA à l'égard de la composition du mécanisme (ex. le choix de la dimension du bras, l'usage du bras supplémentaire et du bras limiteur d'ouverture, etc.)

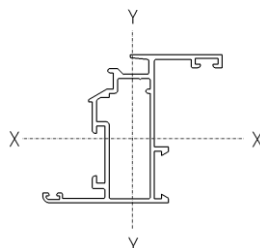
seront obligatoirement respectées.

5.4 Caractéristiques des profilés utilisés pour portes et fenêtres

Les dimensions et les poids maximums indiqués dans le diagramme de portée sont garantis seulement si les profilés utilisés pour la construction de la porte ou de la fenêtre ont une résistance mécanique suffisante. Le constructeur doit s'assurer que les dimensions des gorges, sur lesquelles est assemblé le mécanisme, permettent un accrochage correct et une correcte fixation des composants.

De plus il est nécessaire que les valeurs de résistance à la flexion pour le profil d'ouvrant soient supérieures à:

- $J_{xx} = 14.70 \text{ cm}^4$
- $J_{yy} = 8.50 \text{ cm}^4$



Toute éventuelle réalisation avec profils ayant des caractéristiques inférieures sera possible uniquement suite à l'autorisation du Bureau Technique de FAPIM SpA. Dans le cas où elle serait donnée, cette autorisation sera applicable seulement pour la réalisation spécifiquement indiquée et elle devra être demandée pour chaque réalisation nouvelle.

5.5 Caractéristiques des tringles

Les tringles qui sont utilisées pour la liaison et pour transmettre le mouvement aux divers composants du mécanisme

doivent avoir une résistance mécanique au minimum égale à celle des composants auxquelles elles sont liées. Lors de leur mise en mouvement, celles-ci ne doivent pas créer de poussières ou de copeaux, provoqués par leur glissement. Ces caractéristiques doivent être assurées même en cas de grandes variations dues aux conditions atmosphériques.

5.6 Limitations pour portes et fenêtres installées dans des édifices publics

Si les fenêtres sont installées dans des édifices publics comme des écoles, hôpitaux, hôtels, centres sportifs et autres édifices ayant une typologie d'usage similaire, il doit être appliqué les limitations suivantes :

- rapport hauteur/largeur ≥ 1 ;
- poids maximum admissible: - 20% par rapport au diagramme.

6. INSTALLAZION

Le constructeur est obligé de suivre toutes les instructions d'assemblage et d'installation et en particulier:

- les vis de fixation des paumelles et des crémones doivent être serrées par un moment de torsion entre 3,5 et 4,5 Nm, celles des gâches par un moment de torsion entre 1,5 et 2,5 Nm;
- les vis de blocage du bras doivent trancher l'ailette de la gorge du profil ouvrant ou se loger le mécanisme;
- le mécanisme doit glisser aisément à l'intérieur de la gorge du profil d'ouvrant. L'effort maximum admissible pour la rotation de la béquille est de 10 Nm. Dans tous les cas il ne doit pas être appliqué à la béquille des forces de rotation supérieures à 15 Nm ;
- il est fondamentalement important d'effectuer, après la mise en place du verre et la mise en œuvre de la fenêtre, le contrôle des diagonales du dormant et de l'ouvrant. La fenêtre doit être posée parfaitement d'aplomb (exacte position verticale);
- sur le chantier éviter soigneusement la déposition de poudre de ciment ou d'autre nature, sur le mécanisme, qui empêcherait le glissement ou compromettrait le fonctionnement des parties internes au mécanisme;
- sur le chantier il faut empêcher l'ouverture des fenêtres non réglées ou non vitrées ainsi que leur accès au personnel non autorisé;
- avant la livraison de la fenêtre au client final, il est nécessaire que le constructeur s'assure que pendant la phase de construction de l'édifice la fenêtre n'a pas subi des dommages dus à un éventuel mauvais usage;
- dans le cas où il aurait été trouvé des défauts ou des mal fonctionnements, le constructeur doit signaler le problème immédiatement;
- il est absolument nécessaire d'instruire en détail l'utilisateur final sur le mode de fonctionnement du mécanisme, sur la force maximale que l'on peut appliquer sur la crémonne, sur les risques qui dérivent d'un usage impropre, sur la nécessité d'effectuer des contrôles périodiques, des maintenances et des lubrifications.

7. MAINTENANCE DU PRODUIT

Afin de garantir le fonctionnement correct de l'Oscillo-battant pour une longue période, on devra procéder aux opérations suivantes au moins tous les six mois:

- ✿ Nettoyer le mécanisme et éliminer toute salissure. Utiliser seulement des agents de nettoyage neutres. L'utilisation d'acides ou autres de produits à base alcaline peut endommager les couches anti-corrosion.
- ✿ Contrôler tous les composants importants pour la sûreté (paumelles, compas) et en particulier leurs fixations et leur usure. Serrer les vis et changer les parties usées s'il est nécessaire. On devra en particulier vérifier que les paumelles ne sont pas endommagées et/ou déformées suite à un impact violent.
- ✿ Régler le mécanisme pour restaurer le bon fonctionnement du vantail.
- ✿ Lubrifier les parties mobiles et les points de fermeture comme indiqué dans les notices de montage (utiliser un lubrifiant neutre).
- ✿ Dans le cas où il serait monté le limiteur d'ouverture, contrôler la position de montage et le réglage du frein.

Le réglage du mécanisme, la substitution de ses composants et l'assemblage ou le démontage du système d'ouverture doit être accompli par du personnel compétent et qualifié.

7.1 Protection contre la corrosion et la conservation de la finition superficielle

Le mécanisme Oscillo-battant est réalisé de telle façon que ses composants sont protégés de la corrosion des agents atmosphériques par le biais d'une finition superficielle spéciale, il n'est donc pas corrodé dans une pièce normalement

climatisé, là où aucune condensation ne peut se former sur le système de fermeture ou si une formation de condensation occasionnelle est aménagée à sécher rapidement.

Afin de préserver de façon permanente la qualité superficielle de la fenêtre ou de la porte et pour éviter la détérioration par corrosion, il est impératif de respecter les points suivants:

- Le mécanisme doit être aéré suffisamment, en particulier pendant la phase de construction, pour qu'il ne soit pas exposé ni au condensat ni à l'humidité.
- Le mécanisme doit être absent de toute salissure ou présence de matériaux de construction (ciment, enduit, etc.)
- Les vapeurs agressives (ex. acide formique ou acide acétique, ammoniacale) en association avec les petites formations de condensat peuvent provoquer une corrosion du système de fermeture. Dans le cas d'agression de la part de ces vapeurs, on doit procéder à une ventilation adéquate.
- Le système de fermeture peut être nettoyé seulement avec des agents nettoyants d'un PH neutre en version diluée. En aucun cas on ne doit utiliser des agents ou des acides agressifs.

8. OBLIGATION D'INFORMATION ET D'INSTRUCTION

FAPIM SpA tient à disposition la documentation technique de support au produit pour permettre aux revendeurs, aux auteurs des projets, aux installateurs, d'obtenir les renseignements nécessaires pour la correcte installation du mécanisme et sa maintenance future.

- Les revendeurs ont obligation de respecter les renseignements fournis sur le produit par Fapim et de les communiquer aux constructeurs et/ou aux auteurs de projet.
- Les auteurs de projet ont l'obligation de demander et de respecter les renseignements sur le produit fournis par les revendeurs ou directement par FAPIM SpA.
- Les fabricants et les installateurs ont l'obligation de demander et respecter les renseignements sur le produit. Ils ont aussi l'obligation d'informer les utilisateurs finaux sur les méthodologies d'usage et sur la nécessité de maintenance de la porte ou de la fenêtre.

9. RECLAMATIONS

Dans le cas où l'on remarque un dysfonctionnement quelconque dans le mécanisme, il doit être signalé immédiatement, en utilisant les formulaires mis à disposition. Aucune réclamation qui ne soit formulée de cette façon ne sera examinée.

Après un premier examen des renseignements reçus, FAPIM SpA communiquera les opérations correctives ou la nécessité d'investigations plus approfondies.

Les frais qui seront engagés, pour toute éventuelle intervention ou visite des lieux, comme les coûts du rétablissement de la fonctionnalité des portes ou des fenêtres, seront à la charge de FAPIM SpA seulement si le mauvais fonctionnement est causé par des défauts de fabrication du mécanisme.

Dans le cas où l'article ou le mécanisme se serait avéré visiblement défectueux avant l'installation sur la fenêtre ou la porte-fenêtre et si ce dernier avait été malgré tout utilisé, FAPIM SpA effectuera seulement le remplacement gratuit des composants défectueux.

En aucun cas FAPIM SPA ne pourra être tenue pour responsable pour d'éventuelles pertes de profits du client en regard des réclamations et des règles inhérentes à ce paragraphe

S'il s'avère que le problème est causé par des défauts d'autres composants de la porte ou de la fenêtre ou par la violation des instructions de montage spécifiques, maintenance, etc. fournies avec le mécanisme, les frais soutenus pour l'intervention seront à la charge de la personne qui a demandé la visite. En particulier il sera pris en compte le coût horaire et le remboursement fin liste pour les frais de séjour et de voyage.

10. PIÈCES JOINTES

- M-SRCL – Fiche de signalisation réclamations
- M-SRCL01 – Fiche de relevé pour la fenêtre Oscillo-battant – 1 vantail
- M-SRCL02 – Fiche de relevé pour la fenêtre Oscillo-battant – 2 vantaux
- M-SRCL03 – Fiche de relevé pour la fenêtre Oscillo-battant inversé – 1 vantail
- M-SRCL04 – Fiche de relevé pour la fenêtre Oscillo-battant inversé – 2 vantaux